

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 10/09/2012

Réception par le Prefet : 10/09/2012

Publication : 14/09/2012



Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP-2012-8-8-7

Séance du vendredi 7 septembre 2012

### **CONVENTIONS DE RESTAURATION SCOLAIRE AVEC LES COMMUNES DE RIEDISHEIM ET DE PFASTATT**

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n°CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CP-2010-12-8-4 du 8 octobre 2010 relative à la convention de restauration scolaire avec la commune de RIEDISHEIM,
- VU la délibération n° CG-2011-4-8-1 du 14 octobre 2011 relative à la convention de restauration scolaire avec la commune de PFASTATT,
- VU la délibération n° CG-2011-5-8-2 du Conseil Général du 7 décembre 2011, relative à la politique des actions éducatives en 2012, donnant délégation à la Commission Permanente pour le suivi des dossiers,
- VU la délibération n° CG-2011-5-1-2 du Conseil Général du 8 décembre 2011 fixant le budget primitif du Département pour 2012,
- VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

Autorise le versement :

- à la commune de RIEDISHEIM d'une subvention d'un montant de 5 000 €, pour l'accueil d'élèves du collège GAMBETTA à RIEDISHEIM au service de restauration scolaire communal au titre de l'année scolaire 2011/2012,
- à la commune de PFASTATT d'une subvention d'un montant de 5 000 €, pour l'accueil d'élèves du collège Katia et Maurice KRAFFT à PFASTATT au service de restauration scolaire communal au titre de l'année scolaire 2011/2012.

Les montants correspondants sont à prélever sur les crédits disponibles au programme E755, chapitre 65, fonction 221, nature 65734 du budget départemental.

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions